

## INSCRIPTIONS EN D.E.S. (INTERNAT)

	1 <sup>ère</sup> année	de 2 <sup>ème</sup> à 4 <sup>ème</sup> année	
TRANSFERT DOSSIER	<p><u>Pour les internes n'ayant pas fait leur externat à Marseille :</u></p> <p>vous devez avoir <b>demandé le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Faculté d'origine</b></p>		
<b>PRE REQUIS AVANT INSCRIPTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se connecter le site : <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a></li> <li>• S'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 91 euros</li> <li>• Puis télécharger l'attestation d'acquiescement</li> </ul>		
INSCRIPTIONS Où et quand ?	<p><i>A la scolarité :</i></p> <p>du 12 octobre au 30 novembre 2020</p>	<p><i>En ligne par l'ENT</i></p> <p>du 12 octobre au 30 novembre 2020</p> <p>-onglet scolarité/réinscription administrative (IA)</p>	
PIÈCES À FOURNIR	<p>1<sup>ère</sup> année : notifications d'affectation (ARS + CNG) ; attestation de validation de la 5<sup>ème</sup> année ; diplôme du Baccalauréat + photocopie ; extrait de naissance ; photo</p>		
DROITS D'INSCRIPTIONS	<p><b>Les droits de scolarité sont à régler en plus de la CVEC</b></p> <p><u>Montant</u> : 502 euros (cinq cent deux euros)</p> <p><u>Paiement en ligne par carte bancaire uniquement</u></p> <p><u>Modes de paiement en scolarité</u> : chèque bancaire (à l'ordre de l'agence comptable de l'université d'aix-marseille) ou par carte bancaire</p>		
INFORMATIONS PRATIQUES	<p>Faculté de Pharmacie Service de la scolarité (1<sup>ère</sup> étage) 27 bd Jean Moulin CS30064 13385 Marseille cedex 05</p> <p><a href="https://pharmacie.univ-amu.fr/internat">https://pharmacie.univ-amu.fr/internat</a></p>	<p><u>Horaires d'ouverture</u></p> <p>du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30</p> <p><u>Fermeture</u></p> <p>mercredi après-midi vendredi après-midi</p>	<p><u>Gestionnaire cursus</u></p> <p>Nathalie LOUBET</p> <p><a href="mailto:nathalie.loubet@univ-amu.fr">nathalie.loubet@univ-amu.fr</a></p> <p>Tél. : 04 91 83 56 76</p>

## Inscription en DESC de Radiopharmacie et de Radiobiologie

- L'interne doit obligatoirement procéder à son inscription à la fois auprès de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires et de la Faculté de Pharmacie de Marseille en scolarité
- L'inscription en ligne n'est pas possible. Il convient donc de s'inscrire par courrier ou directement à la scolarité
- Le montant des droits de scolarité s'élève à 502 euros pour les 2 diplômes
- La 2<sup>ème</sup> année de DESC post internat : 502 euros
- Pour une même année universitaire, les internes s'inscrivant en D.E.S. et en D.E.S.C. ne s'acquittent qu'une seule fois de la CVEC.
- Liens utiles :
  - Syndicat des radiopharmaciens : [http://www.snrph.org/web/desc-radiopharmacie-radiobiologie\\_75.html](http://www.snrph.org/web/desc-radiopharmacie-radiobiologie_75.html)
  - Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires : <http://www-instn.cea.fr/formations/diplomes-et-titres/liste-des-diplomes-et-titres/diplome-d-etudes-specialisees-complementaires-en-radiopharmacie-et-radiobiologie-desc.html>

## Inscriptions aux Unités d'Enseignements

Les fiches de choix des U.E. seront disponibles **sur le site de la Faculté de Pharmacie que sur le site de l'AMIPBM et de la Faculté** à compter du 26 octobre 2020

Elles devront être **retournées impérativement avant le 20 novembre 2020** par mail à [nathalie.loubet@univ-amu.fr](mailto:nathalie.loubet@univ-amu.fr).

La fiche de choix vaut pour les semestres d'hiver **et** d'été. Les modifications éventuelles pour le semestre d'été devront intervenir au plus tard le 30 avril 2021.